

## Protocole sanitaire Organisation interne au lycée et CFA Porte du Lot – Clairac CHS distancielle

Conformément au Protocole Sanitaire du Ministère de l'Education Nationale (document ci-joint), le présent guide précise les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement du Lycée et du CFA Porte du Lot. **Ces préconisations viennent donc s'annexer aux recommandations gouvernementales.**

Ce guide repose sur les cinq fondamentaux :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrières
- La limitation du brassage des élèves
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- La formation, l'information et la communication

### **INFORMATIONS :**

- **Aux familles :**
  - Le protocole gouvernemental leur sera adressé ainsi que les préconisations du lycée.
  - Il leur sera demandé de fournir obligatoirement des protections individuelles, masque et gel propres à l'élève. Des masques et du gel seront bien évidemment à disposition de tout élève si besoin.
  - Hébergements : seuls les jours de présence seront facturés depuis le début du confinement.
  - Rappel des conditions si symptômes et procédures à appliquer.
- **A tous les personnels :**
  - Sur site Web : Protocole Sanitaire EN + Protocole Interne + Protocole visiteurs extérieurs
  - Affichage des consignes et protocole

### **ACCUEIL DES ÉLÈVES ET APPRENTIS :**

- Ouverture du grand portail
- 1 surveillant veille au respect des distances
- 1 surveillant accompagne directement les internes vers les dortoirs pour dépôt des valises en chambre
- Informations générales dans la cour en veillant à la distanciation, rappel consignes et protocole.

### **DÉPLACEMENTS DANS LES LOCAUX EXTERNAT :**

1 AED veillera à faire respecter les distances. **Port du masque obligatoire pour toute circulation**

- 1) Sens de circulation depuis le hall vie scolaire : Balisage au sol
- Entrée par la porte gauche (côté bureau AED)
- Sortie par l'autre porte
- Un sens unique vers l'administration, les salles d'enseignement général, de sciences et CDI
  - 2) Un double sens matérialisé au sol vers les ateliers MEI, TP GC et MM TP
  - 3) Interclasses : Pas de circulation, les élèves restent sur place et aèrent la salle

**RÉCRÉATION** : Sous le contrôle d'adultes.

- 1) OBLIGATION DU PORT DU MASQUE dans les couloirs
- 2) RESPECT DES DISTANCES
- 3) ZONE FUMEUR : transfert de cigarette interdit et distanciation obligatoire
- 4) Fermeture du Foyer
- 5) Les distributeurs de boissons ne seront pas en service

#### **Utilisation des Toilettes :**

- OBLIGATION du lavage des mains avant et après
- Désinfection des toilettes après chaque récréation par les agents de service.

#### **INTERNATS :**

- 2 élèves ou apprentis par chambre avec distances , la superficie des chambres étant suffisante.
- Affichage des gestes barrières
- Une chambre affectée à un éventuel confinement
- Utilisation des sanitaires conformément aux préconisations .
- Pas de lieu de rassemblement

#### **SELF :**

- 1) Entrée des élèves 3 par 3 sous la surveillance d'un adulte avec distanciation
- 2) Suppression de la file d'attente extérieure, les élèves attendent dans la cour
- 3) Lavage obligatoire des mains
- 4) Passage au self en gardant les distances de sécurité
- 5) Entrée, plat et dessert en assiette individuelle
- 6) Pain, couverts et serviettes en ramequin individuel
- 7) Remplissage des verres par une fontaine à eau sans contact
- 8) 2 élèves par table chaises en quinconce pour éviter la promiscuité, distance respectée.
- 9) **Si besoin**, allongement de la durée de la pause déjeuner en fonction du nombre d'élèves avec reprise de l'emploi du temps à 14 h 00

#### **SALLES DE CLASSES :**

Kit de désinfection dans chaque salle utilisée. Les portes restent ouvertes.

- 1) affectées pour un groupe de 15 élèves au maximum
- 2) Les enseignants sont les seuls à se déplacer de classe en classe
- 3) Elèves : Obligations de désinfection des mains avec leur propre gel individuel au début et à la fin du cours (recours au kit si besoin).
- 4) Enseignants : Obligation de désinfection des matériels (ordinateur, clavier, souris, bureau, accoudoirs etc...) avec le spray prévu à cet effet avec obligation de se désinfecter les mains avant et après l'utilisation du spray.
- 5) Les enseignants fermeront à clé la salle de classe à chaque récréation et pause déjeuner
- 6) Aération des salles par les enseignants

#### **ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL AU LYCÉE :** Problématique de désinfection des matériels et outillages

**Nous souhaitons tout d'abord que les enseignements théoriques soient privilégiés.** Ils seront donc organisés comme l'enseignement général dans une salle dédiée par classe ou par groupe. Les professeurs tourneront en suivant un protocole de désinfection après chacun de leur passage.

Malgré tout, contrairement à beaucoup d'établissement, nous avons décidé de ne pas fermer l'accès aux ateliers pour vous permettre d'organiser des activités pratiques, ( attente des élèves) mais en

suivant au mieux le protocole imposé par le ministère EN sous la rubrique "activités spécifiques" en respectant les consignes ci-dessous:

- 1) Un seul groupe en activité par atelier et par classe, afin de faciliter la distanciation physique et limiter l'utilisation multiple des outils.
- 2) -Lavage des mains obligatoire à l'entrée dans les ateliers. Kit désinfection dans chaque atelier sous le contrôle du professeur.
- 3) -Port du masque, des gants en latex seront fournis par le lycée , et des EPI obligatoire.
- 4) -Changement dans les vestiaires échelonné et/ou dans les couloirs et à l'extérieur afin de respecter la distanciation.
- 5) -Affectation d'un poste de travail pour chaque élève d'au moins 4 m2 ( Pas de binôme) .
- 6) -Attribution de l'outillage individuel nécessaire à l'activité proposée en début de séance (ex: une servante par personne). Si l'outillage collectif est indispensable il devra être désinfecté après chaque utilisation (poste à souder, perceuse, grue d'atelier, soufflette.....).
- 7) A la fin de la séance d'atelier l'élève devra désinfecter entièrement son poste de travail et les outils individuels qui auront été mis à sa disposition.

Changement des tenues de travail et lavage des mains dans les mêmes conditions qu'en début de séance.

#### **ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL AU CFA :**

- 1) L'accès aux salles de classe du bâtiment CFA, toilettes et vestiaires est interdit : seul l'atelier sera ouvert.
- 2) 3 salles de classes seront affectées aux apprentis dans le lycée avec usage des sanitaires .
- 3) Vestiaires : pas d'accès. Les changements d'équipements vestimentaires s'effectueront en extérieur
- 4) Les engins/machines seront désinfectés par l'apprenti utilisateur sur un espace de décontamination défini par des plots. Un nombre limité de machines sera mis en service.
- 5) Un apprenti par machine
- 6) Le respect du port du masque, des distances et de toutes autres consignes sanitaire sera sous la surveillance d'un formateur.

#### **DÉSINFECTION DE L'ENSEMBLE DES LOCAUX DU LYCÉE:**

- Eviter au maximum de toucher toutes les poignées, rampes...qui seront régulièrement désinfectées, les portes seront en position ouverte tout en préservant la sécurité incendie, intrusion.
- Aération systématique des locaux

#### **SALLE DES PROFESSEURS :**

- Nous comptons bien évidemment sur la responsabilité de chacun pour éviter les regroupements
- Du gel et désinfectant à disposition

#### **ACCUEIL DES VISITEURS :**

- Port obligatoire du masque
- Désinfection à l'entrée avec du gel hydro alcoolique par l'agent d'accueil
- Les visites seront limitées et sur rendez vous.